# LUNETTES DE PROTECTION DE TRAVAIL INCOLORES
# Référence : 05407



## RESUME

Cette paire de lunettes de protection UVEX est un équipement de protection individuelle incontournable pour garantir la bonne santé de vos yeux.

Agréables à porter grâce à l'absence de pression dû à la souplesse des branches, ces lunettes de sécurité possèdent un excellent maintien avec leurs branches flexibles double densité avec zone antidérapante.

Leur poids de seulement 28 g vous confère confort et légèreté, ce qui vous permet de porter cet équipement tout au long de votre journée de travail.

Les points forts :

- Conformes aux normes EN 166 et EN 170
- Robustes
- Confortables
- Légères

Découvrez aussi nos lunettes marque UVEX ou nos lunettes teintées.



## DESCRIPTION

### Dans quels secteurs d'activité dois-je porter ces lunettes de protection ?

Le port des lunettes de sécurité est souvent obligatoire selon vos tâches et votre domaine d'activité. En effet, dès lors que votre tâche nécessite le port de lunettes de sécurité, un panneau "port des lunettes de sécurité obligatoire" est présent.

Nous vous recommandons le port de ces lunettes de protection dans les domaines d'utilisation suivant :

- Meulage
- Fraisage
- Mécanique de précision
- Travail de laboratoire
- Montage
- Travail en extérieur

## Comment entretenir les lunettes de protection incolores ?

Afin d'entretenir vos lunettes, utilisez de l'eau tiède et séchez-les à l'aide d'un chiffon doux et sec, non pelucheux et non abrasif. En dehors de leur utilisation, ne laissez pas vos lunettes en dehors de leur emballage. De plus, ne les transportez pas non protégées à côté d'autres articles tels qu'outils ou autres objets métalliques au risque de rayer les verres.

Il est impératif de porter ce type d'équipement de protection individuelle lorsqu'un pictogramme lunettes de protection ou lorsqu'un panneau port des lunettes de protection obligatoire sont présents.

## Les lunettes de protection répondent-elles aux normes EN 166 et EN 170 ?

La norme EN 170 définit les différents numéros d'échelon et les exigences relatives au facteur de transmission des filtres de protection contre le rayonnement ultraviolet. Les autres exigences applicables pour ces types de filtres et les

montures/supports sur lesquels ils doivent être montés figurent dans l'EN 166. La norme EN 170 a été homologuée par décision du Directeur Général d'AFNOR le 5 janvier 2003.

OCULAIRE :

- 2C-1,2 : Perception des couleurs non altérée
- 1 : Classe optique permettant un port permanent des lunettes
- F : Impact à basse énergie : Bille d'un diamètre de 6 mm lancée à 45 m/s (162 km/h)

La norme EN 166 définit les conditions applicables à la protection des yeux. Cette norme s'applique à tous les types de protection oculaire, couvrant les différents risques pouvant être rencontrés dans l'industrie. Cette norme a été homologuée par le directeur général de l'AFNOR le 20 décembre 2001.

MONTURE :

F : Impact à basse énergie : Bille d'un diamètre de 6 mm lancée à 45 m/s (162 km/h)

## Caractéristiques des lunettes de travail incolores

Matière de la monture :

- Élastomère thermoplastique
- Polytéréphtalate de butylène
- Polycarbonate

Matière des oculaires : Polycarbonate

Couleur des oculaires : Incolore

Couleur de la monture :

- Vert
- Noir

Marquage oculaire : 2C-1,2 .W.1.F.K.N .CE

Marquage de la monture : W.166.F.CE

Traitement :

- Anti-rayures
- Anti-buée

Taille : Standard

Fabriquant : UVEX

Poids : 28 g